

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 22

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 37

Supprimer les alinéas 25 à 39.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En permettant à l'UNCAM de hiérarchiser les actes et prestations à la place des commissions prévues à cet effet, une fois le délai de 11 mois écoulé, donne tout pouvoir à celle-ci pour décider seule du niveau de hiérarchisation d'un acte ! Cette disposition doit être supprimée.